

### ***AVIS DE PROMULGATION***

**AVIS** est par les présentes donné que le 25 janvier 2016, le Conseil municipal a adopté :

**Le Règlement 995-15 concernant le plan d'intervention et mesures de débits - Phase II, et pour ce faire, un emprunt au montant de 59 647 \$, remboursable en 20 ans**

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en date du 25 février 2016. Ledit règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis conformément à la Loi.

Donné à New Richmond,  
Ce 26<sup>e</sup> jour de février 2016

Céline LeBlanc  
Greffière